

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1831
13 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
I. INTRODUCTION	1	3
II. ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE	2 – 28	3
A. Session de 2007 de la Conférence	2 – 7	3
B. Participants aux travaux de la Conférence	8	4
C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence	9 – 11	4
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2007 ...	12 – 21	5
E. Élargissement de la composition de la Conférence	22 – 23	8
F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence	24	8
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence	25	8
H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales	26 – 28	8
III. TRAVAUX DE FOND DE LA CONFÉRENCE AU COURS DE SA SESSION DE 2007	29 – 59	9
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire	37 – 39	10
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	40 – 43	11
C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace	44 – 46	11

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes	47 – 48	12
E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques	49 – 50	12
F. Programme global de désarmement	51 – 52	12
G. Transparence dans le domaine des armements	53 – 55	12
H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes	56	13
I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies	57 – 59	14

I. INTRODUCTION

1. La Conférence du désarmement remet à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies son rapport annuel sur sa session de 2007, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

A. Session de 2007 de la Conférence

2. La Conférence a siégé du 22 janvier au 30 mars, du 14 mai au 29 juin et du 30 juillet au 14 septembre 2007. Durant cette période, elle a tenu 36 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres et les États non membres invités à participer aux débats ont présenté leurs vues et leurs recommandations sur les diverses questions dont elle était saisie.

3. La Conférence a tenu en outre 48 séances plénières informelles consacrées à son ordre du jour, son programme de travail, son organisation et sa procédure, ainsi qu'à d'autres questions.

4. Sur l'invitation conjointe de la Présidente de la Conférence, l'Ambassadrice Glaudine Mtshali (Afrique du Sud), et du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Sergei Ordzhonikidze, les dignitaires ci-après ont pris la parole à la session de 2007: M. Kim Howells, Ministre d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni (CD/PV.1054), M^{me} María Fernanda Espinosa, Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Équateur (CD/PV.1057), M. Francisco Santos Calderón, Vice-Président de la Colombie (CD/PV.1058), M. Artis Pabriks, Ministre des affaires étrangères de Lettonie (CD/PV.1058), M. Manouchehr Mottaki, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran (CD/PV.1058), M. Masayoshi Hamada, Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon (CD/PV.1058), M^{me} Anna Fotyga, Ministre des affaires étrangères de Pologne (CD/PV.1058), M. Phan Binh Minh, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam (CD/PV.1058), M. Vittorio Craxi, Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères d'Italie (CD/PV.1058), M. Joy Ogwu, Ministre des affaires étrangères du Nigéria (CD/PV.1059), M. Cho Jung-pyo, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Corée (CD/PV.1059), M. Juan Manuel Gomez Robledo, Sous-Secrétaire aux droits de l'homme et aux affaires multilatérales du Mexique (CD/PV.1060) et M. Miguel Angel Moratinos, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de l'Espagne (CD/PV.1060). La Conférence a également reçu un message de M. Rohitha Bogollagama, Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka à l'occasion de l'élection de ce pays à la présidence (CD/PV.1061). Ces intervenants, reconnaissant l'importance de la Conférence en tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, ont abordé des questions très diverses touchant au désarmement et à la sécurité internationale. Tout en se déclarant préoccupés par l'impasse dans laquelle la Conférence se trouvait encore, ils ont dit se féliciter de la dynamique lancée par les efforts concertés de six présidents et des efforts que l'on ferait encore pour réunir un consensus à propos de l'ouverture de négociations multilatérales. La Conférence a accueilli leurs propos avec satisfaction, dans lesquels elle voyait l'expression d'un soutien à ses efforts et au rôle qui est le sien d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement.

5. À la 1077^e séance plénière, le 7 août 2007, sur l'invitation de la Présidente de la Conférence, l'Ambassadrice Sarala Fernando (Sri Lanka), la Conférence a entendu un exposé de Rogelio Pflirter (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques), qui prenait la parole à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. À la même séance, sur l'invitation de son Président, l'Ambassadeur Jürg Streuli, elle a également entendu l'Ambassadeur Massoud Khan, Président de la Conférence d'examen de 2006 et des réunions de 2007 des experts et des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui a expliqué l'état des signatures de cet instrument (CD/PV.1077).

6. Conformément au paragraphe 9 du Règlement intérieur, les États membres ci-après ont exercé successivement la présidence de la Conférence: Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Suède, Suisse et République arabe syrienne.

7. Le secrétariat organique de la Conférence était composé de M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de M. Tim Caughley, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement et Directeur du Bureau de Genève des affaires de désarmement, et de M. Jerzy Zaleski, Spécialiste des questions politiques (hors classe) et Secrétaire de la Conférence.

B. Participants aux travaux de la Conférence

8. Les représentants des 65 États membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence: Afrique du Sud, Allemagne, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, République islamique d'Iran, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

9. Conformément au paragraphe 32 du Règlement intérieur, les États non membres de la Conférence énumérés au paragraphe suivant ont assisté aux séances plénières.

10. La Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 41 États non membres. Conformément à son Règlement intérieur et à la décision prise à la session de 1990 sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), elle a invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux: Albanie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Ghana, Grèce,

Guatemala, Guinée, Jordanie, Koweït, Lettonie, Jamahiriya arabe libyenne, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Maurice, Moldova, Monténégro, Népal, Oman, Philippines, Portugal, Qatar, Serbie, Singapour, Slovénie, Soudan, République dominicaine, République tchèque, Saint-Siège, Yémen et Zambie.

11. La Conférence était saisie du document suivant, relatif à la présence et à la participation d'États non membres:

CD/1810, intitulé «Lettre datée du 22 janvier 2007, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République turque à la Conférence concernant les demandes que des États non membres ont formulées pour participer en 2007 aux travaux de la Conférence».

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2007

12. À sa 1048^e séance plénière, le 24 janvier 2007, après avoir procédé à un débat sur le projet d'ordre du jour présenté par son président conformément à l'article 29 du Règlement intérieur, la Conférence a adopté l'ordre du jour de sa session de 2007. Cet ordre du jour (CD/1807) se lit comme suit:

«Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2007:

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques.
6. Programme global de désarmement.
7. Transparence dans le domaine des armements.
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies.».

13. Le Président a alors fait la déclaration suivante: «À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les paragraphes 27 et 30 de son Règlement intérieur.».

14. Conformément au paragraphe 28 du rapport de la Conférence sur les travaux de sa session de 2006 (CD/1805), le dernier Président de la session de 2006 (Slovaquie) et le premier Président de celle de 2007 (Afrique du Sud), travaillant en collaboration avec les cinq autres présidents successifs de la session de 2007 (Espagne, République arabe syrienne, Sri Lanka, Suède et Suisse), avaient procédé à des consultations informelles entre les sessions afin de rendre possibles les travaux de fond dès le début de la session de 2007.

15. Par la suite, à la 1048^e séance plénière, le 24 janvier 2007, la Présidente, l'Ambassadrice Glaudine Mtshali (Afrique du Sud), évoquant les exposés présentés aux réunions informelles précédentes, a annoncé que les participants étaient d'accord pour que des coordonnateurs soient nommés par les Présidents de 2007 pour toutes les questions inscrites à l'ordre du jour et pour l'organisation des travaux, sans préjudice des décisions que la Conférence pourrait prendre ultérieurement sur son programme de travail; elle a annoncé que les Présidents de 2007 nommaient les coordonnateurs suivants:

- a) L'Ambassadeur Wegger Strømmen (Norvège): point 1 de l'ordre du jour, intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire»;
- b) L'Ambassadeur Carlo Trezza (Italie): point 2 de l'ordre du jour intitulé «Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées»;
- c) L'Ambassadeur Paul Meyer (Canada): point 3 de l'ordre du jour intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace»;
- d) L'Ambassadeur Carlos Paranhos (Brésil): point 4 de l'ordre du jour intitulé «Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes»;
- e) L'Ambassadeur Petko Draganov (Bulgarie): point 5 de l'ordre du jour intitulé «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques»;
- f) L'Ambassadeur Makarim Wibisono (Indonésie): point 6 de l'ordre du jour intitulé «Programme global de désarmement»;
- g) L'Ambassadeur John Duncan (Royaume-Uni): point 7 de l'ordre du jour intitulé «Transparence dans le domaine des armements».

La Présidente a également annoncé que ces coordonnateurs rendraient compte aux Présidents de 2007. Ils leur rapporteraient les résultats des débats sur les divers points de l'ordre du jour. Le Président en exercice présenterait sous sa responsabilité le rapport final à la Conférence. Les Présidents de 2007 ont en outre présenté à l'intention de la session de 2007 le cadre organisationnel figurant dans le document CD/2007/CRP.1, sans préjudice de toute décision éventuelle que pourrait prendre la Conférence concernant son programme de travail.

16. Sous la présidence de l'Ambassadeur Juan Antonio March (Espagne), toutes les délégations ont tenu des consultations très suivies pour trouver les bases d'un accord sur le commencement des travaux de fond de la Conférence. À la 1062^e séance plénière, le 23 mars 2007, la Présidente, l'Ambassadrice Sarala Fernando (Sri Lanka), évoquant les travaux réalisés durant la première partie de la session et faisant le bilan des résultats, a présenté un «Projet de

décision du Président» (CD/2007/L.1). Celui-ci était complété par une Déclaration présidentielle qui fait partie intégrante du projet de décision.

17. Le 30 mars 2007, la Présidente a présenté un document intitulé «Rapport des Présidents à la Conférence du désarmement sur la première partie de la session de 2007» (CD/1820), qui offrait une évaluation des travaux de la première partie et présentait la proposition des Présidents de 2007.

18. Après la présentation du projet de décision du Président, les Présidents successifs ont mené des consultations intensives en vue de parvenir à un accord sur le texte. Il est rendu compte de leurs efforts dans le document intitulé «Rapport des Présidents à la Conférence du désarmement sur la deuxième partie de la session de 2007» (CD/1825).

19. À la 1071^e séance plénière, le 14 juin 2007, la Présidente, l'Ambassadrice Elisabet Borsiin Bonnier (Suède), évoquant les consultations présidentielles informelles ouvertes à tous organisées pour faire avancer l'élaboration d'un programme de travail sur la base du projet de décision du Président (CD/2007/L.1), a présenté à la Conférence une «Déclaration complémentaire du Président reflétant une entente intervenue au sein de la Conférence au sujet de la mise en œuvre des dispositions du document CD/2007/L.1», sous la cote CD/2007/CRP.5, ainsi qu'un «Projet de décision de la Conférence» sous la cote CD/2007/CRP.6, sur les liens entre les documents CD/2007/L.1 et CRP.5. L'ensemble de ces trois documents constitue ce qui est appelé ci-après la Proposition du Président.

20. Le 30 août 2007, le Président, l'Ambassadeur Faysal Khabbaz-Hamoui (République arabe syrienne) a présenté un document intitulé «Rapport des Présidents à la Conférence du désarmement sur la troisième partie de la session de 2007» (CD/1828), qui faisait notamment le bilan des consultations organisées pour parvenir à un accord sur la Proposition du Président. À la suite de ce bilan, de nombreuses délégations ont fait part de leur soutien à la Proposition du Président. Quelques délégations, bien que quelque peu préoccupées par certains éléments de la Proposition, ont déclaré qu'elles ne s'opposeraient pas au consensus. D'autres ont estimé qu'il fallait poursuivre les travaux et les consultations pour parvenir à un consensus. Les importants débats consacrés aux divers points de l'ordre du jour avaient permis des progrès sensibles et une avancée considérable, sans toutefois déboucher sur un consensus au sujet du programme de travail de la Conférence. Une impulsion avait été donnée pour sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouvait depuis longtemps, et il fallait poursuivre les efforts afin de parvenir à un accord et de commencer les travaux.

21. La Conférence était saisie des documents suivants qui traitaient de son ordre du jour et de son programme de travail:

a) CD/1820, intitulé «Rapport des Présidents à la Conférence du désarmement sur la première partie de la session de 2007»;

b) CD/1825, intitulé «Rapport des Présidents à la Conférence du désarmement sur la deuxième partie de la session de 2007»;

c) CD/1828, intitulé «Rapport des Présidents à la Conférence du désarmement sur la troisième partie de la session de 2007»;

- d) CD/2007/L.1, intitulé «Projet de décision du Président», annexé au document CD/1828;
- e) CD/2007/CRP.5, intitulé «Déclaration complémentaire du Président, reflétant une entente intervenue au sein de la Conférence au sujet de la mise en œuvre des dispositions du document CD/2007/L.1», annexé au document CD/1828;
- f) CD/2007/CRP.6, intitulé «Projet de décision de la Conférence», annexé au document CD/1828.

E. Élargissement de la composition de la Conférence

22. Les délégations ont évoqué en séance plénière la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.
23. Des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues à compter de 1982 des 24 États énumérés ci-après, dans l'ordre chronologique: Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovénie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Jamahiriya arabe libyenne, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie, Estonie, Lettonie et Malte.

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

24. Les délégations ont évoqué l'examen de l'ordre du jour de la Conférence en séance plénière. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

25. Les délégations ont évoqué en séance plénière l'importance que revêtent l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.

H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales

26. Conformément au paragraphe 42 du Règlement intérieur, la liste des communications reçues d'organisations non gouvernementales ou de leurs représentants a été distribuée aux délégations (CD/NGC/41).
27. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le Président a donné lecture à la 1056^e séance plénière, le 6 mars 2007 (CD/PV.1056), d'une déclaration du Groupe de travail d'ONG sur la paix et du Comité d'ONG sur la condition de la femme, portant sur des questions relatives à la paix, à la sécurité et au désarmement. Par la suite, plusieurs délégations ont émis l'opinion que la déclaration aurait dû être faite par l'un de ses auteurs.
28. Le 6 mars 2007, des organisations non gouvernementales ont distribué à titre officieux des textes aux membres de la Conférence, en application du paragraphe 3 de la décision prise en 2004 par la Conférence concernant le renforcement de la participation de la société civile à ses travaux.

III. TRAVAUX DE FOND DE LA CONFÉRENCE AU COURS DE SA SESSION DE 2007

29. Les Présidents de 2007 ont nommé des coordonnateurs pour les points 1 à 7 de l'ordre du jour et adopté le cadre organisationnel de la Conférence sans préjudice des décisions que celle-ci pourrait prendre ultérieurement sur le programme de travail. Les coordonnateurs, qui avaient à rendre compte aux Présidents de 2007, ont présidé les réunions informelles organisées sur les points 1 à 7 de l'ordre du jour.

30. Les Présidents de la Conférence ont rendu compte des travaux de la première partie de la session de 2007 (CD/1820), de la deuxième partie (CD/1825) et de la troisième partie (CD/1828).

31. Le 13 août 2007, le Président de la Conférence, l'Ambassadeur Jürg Streuli (Suisse) a adressé une lettre au Secrétaire général de la Conférence lui communiquant les rapports des sept coordonnateurs aux Présidents de 2007 (CD/1827).

32. La liste et le texte des documents publiés par la Conférence sont reproduits en tant qu'appendice I au présent rapport. On trouvera à l'appendice II l'index des comptes rendus *in extenso*, par pays et par sujet, énumérant les déclarations faites par les délégations en 2007, ainsi que le texte des comptes rendus *in extenso* des séances de la Conférence.

33. À la 1047^e séance plénière, le 22 janvier 2007, le Secrétaire général de la Conférence a communiqué à celle-ci le message que lui adressait le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, à l'occasion de l'ouverture de la session de 2007 (CD/PV.1047). Le Secrétaire général y exprimait l'espoir que la session permettrait de faire avancer sensiblement les questions de désarmement et souhaitait à la Conférence une session fructueuse.

34. À la 1071^e séance plénière, le 14 juin 2007, le Secrétaire général de la Conférence a communiqué à celle-ci un deuxième message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon (CD/PV.1071). Le Secrétaire général, prenant note de la relance des travaux de la Conférence, appelait instamment les États membres à faire progresser leurs travaux d'importance décisive dans un esprit d'accommodement et de compromis.

35. À la séance plénière du 21 août 2007, le Haut Représentant pour les affaires de désarmement, M. Sergio Duarte, a prononcé un discours (CD/PV.1079).

36. La Conférence était saisie d'une lettre datée du 15 janvier 2007 du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (CD/1806 et Add.1), transmettant la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale qui avaient été adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, notamment celles dans lesquelles il était fait expressément mention de la Conférence du désarmement:

61/57 Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (par. 2, 4 et 5)

61/58 Prévention d'une course aux armements dans l'espace (par. 2, 5, 6 et 8)

- 61/74 Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires (par. 10)
- 61/77 Transparence dans le domaine des armements (par. 7 b) et 9)
- 61/78 Désarmement nucléaire (par. 14, 15, 19 et 20)
- 61/80 Désarmement régional (par. 1)
- 61/82 Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (par. 2)
- 61/95 Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (par. 6)
- 61/97 Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (par. 1 et 2)
- 61/98 Rapport de la Commission du désarmement (par. 3 d), 5 et 9)
- 61/99 Rapport de la Conférence du désarmement (par. 1 à 7)

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

37. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, y compris le désarmement nucléaire. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.

38. Les documents suivants, relatifs à cette question, ont été présentés à la Conférence:

a) CD/1814, intitulé «Lettre datée du 13 février 2007, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Conférence, transmettant le texte d'un livre blanc, daté de décembre 2006, sur l'avenir de la force nucléaire de dissuasion du Royaume-Uni»;

b) CD/1816, intitulé «Inde: document de travail – Désarmement nucléaire»;

c) CD/1817, intitulé «Note verbale datée du 16 février 2007, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République algérienne démocratique et populaire, par laquelle la Mission transmet copies des documents de la Conférence régionale africaine de haut niveau sur le thème de "La contribution de l'énergie nucléaire à la paix et au développement durables" qui s'est tenue à Alger les 9 et 10 janvier 2007»;

d) CD/1821, intitulé «Note verbale datée du 26 avril 2007, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République de Cuba, transmettant le texte du document de travail intitulé "Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires", qui a été présenté par le Mouvement des pays non alignés à la Commission du désarmement lors de la session de fond que celle-ci a tenue en 2007 à New York».

39. Conformément à la proposition présentée par les Présidents de 2007, le coordonnateur du point 1 de l'ordre du jour intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et

désarmement nucléaire», l'Ambassadeur Wegger Strømmen (Norvège) a tenu six réunions informelles entre le 6 février et le 2 mars 2007, et a rendu compte de leurs résultats aux Présidents de 2007 (CD/1827, annexe I).

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

40. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.

41. À la session de 2007, tout en reconnaissant que l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires relevait du point 1 de l'ordre du jour, cette question a été traitée au titre du point 2 pour des raisons pratiques.

42. Le document suivant a été présenté à la Conférence:
CD/1819, intitulé «Canada: document de travail – Champ d'application d'un FMCT et mécanisme de vérification connexe».

43. Conformément à l'initiative des Présidents de 2007, le coordonnateur du point 2 de l'ordre du jour intitulé «Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées», l'Ambassadeur Carlo Trezza (Italie), a tenu six réunions informelles entre le 8 février et le 7 mars 2007; il a rendu compte de leurs résultats aux Présidents de 2007 (CD/1827, annexe II).

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

44. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, notamment sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et sur la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.

45. Les documents suivants, relatifs à cette question, ont été présentés à la Conférence:

a) CD/1815, intitulé «Note verbale datée du 12 février 2007, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Canada, transmettant la contribution du Canada intitulée “Mesures de transparence et de confiance dans l'espace extra-atmosphérique”»;

b) CD/1818, intitulé «Lettre datée du 7 mars 2007, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie et celui de la République populaire de Chine à la Conférence du désarmement, transmettant la troisième version révisée et modifiée, en date du 12 février 2007, d'une compilation d'observations et suggestions concernant le document de travail de la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, publié sous la cote CD/1679 et daté du 28 juin 2002»;

c) CD/1829, intitulé «Lettre datée du 1^{er} septembre 2007, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Canada, transmettant le rapport de la Conférence intitulé “Célébrer l'ère spatiale: 50 ans de technologie spatiale, 40 ans de Traité sur l'espace extra-atmosphérique”, au nom de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)».

46. Conformément à l'initiative commune des Présidents de 2007, le coordonnateur du point 3 de l'ordre du jour intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace», l'Ambassadeur Paul Meyer (Canada), a tenu six réunions informelles entre le 12 février et le 9 mars 2007; il a rendu compte de leurs résultats aux Présidents de 2007 (CD/1827, annexe III).

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

47. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.

48. Conformément à l'initiative commune des Présidents de 2007, le coordonnateur du point 4 de l'ordre du jour intitulé «Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes», l'Ambassadeur Carlos Paranhos (Brésil), a tenu cinq réunions informelles entre le 15 février et le 13 mars 2007; il a rendu compte de leurs résultats aux Présidents de 2007 (CD/1827, annexe IV).

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques

49. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.

50. Conformément à l'initiative commune des Présidents de 2007, le coordonnateur du point 5 de l'ordre du jour intitulé «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques», l'Ambassadeur Petko Draganov (Bulgarie), a tenu quatre réunions informelles entre le 19 février et le 16 mars 2007; il a rendu compte de leurs résultats aux Présidents de 2007 (CD/1827, annexe V).

F. Programme global de désarmement

51. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.

52. Conformément à l'initiative commune des Présidents de 2007, le coordonnateur du point 6 de l'ordre du jour intitulé «Programme global de désarmement», l'Ambassadeur Makarim Wibisono (Indonésie), a tenu trois réunions plénières informelles entre le 22 février et le 19 mars 2007; il a rendu compte de leurs résultats aux Présidents de 2007 (CD/1827, annexe VI).

G. Transparence dans le domaine des armements

53. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.

54. Les documents suivants, relatifs à cette question, ont été présentés à la Conférence:

a) CD/1823, intitulé «Lettre datée du 7 juin 2007, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent d'Israël, transmettant un document portant sur une initiative visant à interdire les transferts d'armes à des terroristes, présentée dans le cadre du débat informel tenu au titre du point 7 de l'ordre du jour intitulé "Transparence dans le domaine des armements"»;

b) CD/1830, intitulé «Lettre datée du 6 septembre 2007, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Chine auprès de la Conférence, transmettant les observations formulées le 2 septembre 2007 par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine au sujet de la participation de la Chine au mécanisme de transparence dans le domaine des armements».

55. Conformément à l'initiative commune des Présidents de 2007, le coordonnateur du point 7 de l'ordre du jour intitulé «Transparence dans le domaine des armements», l'Ambassadeur John Duncan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), a tenu cinq réunions informelles entre le 19 février et le 22 mars 2007; il a rendu compte de leurs résultats aux Présidents de 2007 (CD/1827, annexe VII).

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

56. À sa session de 2007, la Conférence était également saisie des documents suivants:

a) CD/1808, intitulé «Note verbale datée du 26 septembre 2006, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Bélarus, transmettant le texte de la déclaration faite par le Président du Conseil des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du traité de sécurité collective, à l'occasion de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale»;

b) CD/1809, intitulé «Document exposant les vues des six Présidents, présenté par les six Présidents de la session de 2006 de la Conférence (Pologne, République de Corée, Roumanie, Fédération de Russie, Sénégal et Slovaquie)»;

c) CD/1811, intitulé «Note verbale datée du 25 janvier 2007, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République de Cuba, transmettant le texte de la section intitulée "Désarmement et sécurité internationale" du Document final de la quatorzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à La Havane, du 11 au 16 septembre 2006»;

d) CD/1812, intitulé «Note verbale datée du 29 janvier 2007, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Pérou, faisant état d'une réserve générale exprimée par le Gouvernement péruvien sur le texte de la section intitulée "Désarmement et sécurité internationale" du Document final de la quatorzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à La Havane, du 11 au 16 septembre 2006»;

e) CD/1813, intitulé «Note verbale datée du 7 février 2007, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République de Cuba, transmettant le texte de la déclaration faite le 5 février 2007 par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés à New York»;

f) CD/1824, intitulé «Note verbale datée du 11 juin 2007, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Allemagne à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration sur la non-prolifération et celui du rapport du

Groupe sur la sûreté et la sécurité nucléaires adoptés au Sommet du G-8 tenu les 7 et 8 juin à Heiligendamm (Allemagne)»;

g) CD/1826, intitulé «Lettre datée du 18 juillet 2007, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte d'une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie au sujet d'un décret relatif à la suspension de la participation de la Fédération de Russie au traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et aux instruments internationaux connexes signé par le Président de la Fédération de Russie, M. V. V. Poutine, le 13 juillet 2007».

I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

57. S'appuyant sur des activités renforcées et davantage ciblées, et soucieuse de commencer rapidement les travaux de fond à sa session de 2008, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire si possible des recommandations eu égard à toutes les propositions pertinentes, notamment celles qui seraient soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi qu'aux vues qui seraient exprimées et aux discussions qui auraient lieu, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendrait.

58. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2008 seraient les suivantes:

Première partie: 21 janvier-28 mars
Deuxième partie: 12 mai-27 juin
Troisième partie: 28 juillet-12 septembre.

59. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président transmet à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies le rapport annuel adopté par la Conférence le 13 septembre 2007.

Le Président de la Conférence
(*Signé*) Faysal **Khabbaz-Hamoui**
République arabe syrienne
